



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT
DE L'EURE**

Convention de mise à disposition de l'exposition sur le casier judiciaire

Entre,

Le CDAD de l'Eure représenté par sa présidente, Madame Sylvie REBBOH, présidente du tribunal de grande instance d'Evreux.

Et

dénomination :

Représenté par :

Dont le siège est :

Article 1^{er} :

Le CDAD de l'Eure met à disposition de.....
l'exposition intitulée « le casier judiciaire, vous connaissez ? » du
au

Article 2 :

L'exposition devra être retirée dans les locaux du CDAD de l'Eure.
Le montage et le démontage de l'exposition seront assurés par la structure empruntant l'exposition.

Article 3 :

Un état de l'exposition sera effectué lors de la remise de l'exposition à l'aide d'un inventaire joint en annexe de la présente convention.

CDAD DE L'EURE

Tribunal de grande instance
30, rue Joséphine
27023 EVREUX CEDEX
Téléphone : 02 32 29 55 98
Télécopie : 02 32 29 56 50
www.cdad-eure.justice.fr

L'exposition restera, pendant la durée du prêt, sous la responsabilité de la structure d'accueil qui assurera les coûts afférents aux dégradations ou pertes constatées à hauteur de cent euros par panneau.

Article 4 :

Un livret pédagogique accompagnant l'exposition sera adressé par voie dématérialisée par le CDAD avec la confirmation de la réservation.

Article 5 :

L'exposition étant la propriété du CDAD de l'Eure, toute reproduction, quel que puisse être le support, est interdite.

Fait à, en deux exemplaires originaux

Le

La présidente du CDAD,

P/ la structure,

Sylvie REBBOH

Nom du représentant
Fonction

Exposition « le casier judiciaire, vous connaissez ? »
Inventaire

Panneaux	Observations
N°1 : présentation de l'exposition	
N°2 : tous les individus ont un casier judiciaire	
N°3 : présentation des trois bulletins du casier judiciaire	
N°4 : la majorité des individus a un casier vierge	
N°5 : les condamnations pouvant être portées au casier judiciaire	
N°6 : une mention portée au casier judiciaire peut empêcher de passer le BAFA	
N°7 : l'impact sur la vie professionnelle et personnelle	
N°8 : le traitement des antécédents judiciaires	
N°9 : obtenir le retrait de mentions	
N°10 : lexique	

A Evreux, le

La présidente du CDAD,

P/ la structure,

Sylvie REBBOH

Nom du représentant
Fonction